Le blog de Bernard Girard (Journal d'un prof d'histoire sur Rue 89) déménage et devient **École, histoire et Cie,** hébergé par Mediapart. La bonne nouvelle c'est que ses billets seront aussi accessibles sur Q2C !!!

Livret laïcité : la laïcité scolaire poursuit sa mue identitaire

Charte de la laïcité affichée dans les établissements, dorénavant intégrée au règlement scolaire puis signée par les parents, célébration d'une journée laïcité le 9 décembre, éducation morale et civique à tous les étages. Ce n'est sans doute pas suffisant puisque, ces derniers jours, chaque chef d'établissement s'est vu remettre un « livret laïcité », sorte de guide pratique destiné à l'aider, lui et son personnel, à « faire comprendre la laïcité » aux mauvais esprits et aux mécréants mais aussi à lui fournir quelques « repères juridiques » à utiliser en cas de besoin …et visant d'ailleurs exclusivement les familles musulmanes. En réalité, cette fuite en avant règlementaire, qui cible l'école avec un acharnement suspect, dépasse très largement le cadre de son objet affiché, réduit ici à un prétexte, pour imposer par la coercition un véritable endoctrinement patriotique, clairement assumé par la ministre de l'Education nationale au mépris des plus élémentaires libertés réduites ici à une fonction d'affichage.

Mélange des genres et manipulation

Au milieu d'un rappel de banalités sur la contestation de certains enseignements, la rubrique « laïcité et enseignements » (p.16 et suivantes), débouche sans prévenir sur une curieuse section – « commémorations et moments collectifs » – modèle d'amalgame, de mélange des genres et de manipulation :

« Les chefs d'établissement et directeurs d'école sont tenus de faire participer les élèves aux moments collectifs qui concernent l'École et la République. Il est important de pouvoir montrer que ces commémorations ou événements, que les élèves doivent respecter, ont fait l'objet d'un débat démocratique, issu d'un vote du Parlement et font partie du cérémonial républicain que l'École de la République se doit d'observer. La mobilisation de l'École pour les valeurs de la République suppose dorénavant que les projets d'école et d'établissement détaillent les modalités de la participation active des élèves aux journées ou semaines spécifiques […] aux commémorations patriotiques […] »

Ainsi, dans les établissements scolaires, « la participation active des élèves […] aux commémorations patriotiques » fait « dorénavant » l'objet d'une obligation règlementaire. Et il aura suffi d'un simple formulaire ministériel – et non d'un "débat démocratique", pratique inconnue à l'EN – jamais discuté avec les intéressés, pour qu'une idéologie, un système politique – le patriotisme – se voient imposées à toute une population scolaire, en dépit d'autres valeurs, d'autres libertés que ce même document prétend lui garantir. Comme par exemple :

– l'article 3 de la charte de la laïcité : « la laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. » Sauf au patriotisme ?

– l'article 12 du même document : « les enseignements sont laïques (…) Aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. » Sauf la patrie ?

– ou encore : « la laïcité protège contre tout prosélytisme et contre toute publicité idéologique et politique. » Parce que le patriotisme n'est pas une idéologie ?

En matière d'enseignement de l'histoire, les conséquences de cette injonction cérémonielle sont potentiellement redoutables : en gommant la fonction historique des commémorations au profit de

préoccupations patriotiques, l'Education nationale impose arbitrairement un changement de paradigme qui met l'histoire au service d'une interprétation tendancieuse et irrationnelle, plus proche de la croyance religieuse que d'une discipline scientifique, avec cette circonstance aggravante que l'adhésion à cette religion – celle de la patrie – ne résulte pas d'un choix personnel mais d'un caprice de l'administration. La liste déjà extravagante des commémorations officielles censées baliser la scolarité des élèves montre par anticipation ce que pourrait donner, à titre d'exemple, le souvenir du 8 Mai 1945 revisité par des considérations exclusivement patriotiques : une réflexion sur le racisme, l'intolérance, la résistance à l'oppression ou, plus médiocrement, la mémoire étriquée de la Ligne Maginot et des discours gaullistes ?

Intimidation

Inévitablement, afin de s'épargner toute tentation de dissidence, le livret prévoit un rigoureux système de surveillance, avec ce rappel – mentionné pas moins de cinq fois (!) dans ce document de quelques pages – de « la stricte obligation de neutralité » à laquelle sont tenus les personnels, des personnels qui seront toutefois mis à contribution pour constituer des « groupes de veille et de suivi des incidents (…) afin d'établir une mémoire d'établissement (…) » En langage courant, cela s'appelle la délation.

Dans l'introduction du livret, Najat Vallaud-Belkacem assigne comme objet à ce dernier d'indiquer « des pistes pour faire comprendre et vivre la laïcité dans les établissements scolaires, [de fournir] des repères pour le dialogue éducatif et des éléments juridiques en cas de contestation ou d'atteinte au principe de laïcité. » Mais de quelles pistes, de quels repères, de quelle laïcité s'agit-il au juste ? Si l'on s'en tient à sa définition originelle – « La république assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes » (loi de 1905, article 1) – on peine à en retrouver la trace dans le document distribué aux établissements, qui surfe au contraire fâcheusement sur la vague d'instrumentalisation dont elle fait l'objet depuis plusieurs années et qui n'épargne pas l'école avec la stigmatisation de toute une partie des élèves. Mais plus fondamentalement, alors que la ministre est déjà lourdement intervenue dans la rédaction des programmes d'histoire en faveur d'un recentrage sur le roman national, sa volonté d'introduire et d'imposer, sous peine de sanction, le patriotisme comme objet d'enseignement, comme une valeur incontournable de l'éducation – alors qu'il en est plutôt la perversion – la fait dangereusement s'écarter de sa fonction légitime. Entre liberté de conscience et police de la pensée, il y a des choix à faire.